

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	31 octobre 2025
Numéro	25.414	Heure	9h08

Auteur-e(-s) : Pauline Schneider	
Titre :	Investissements controversés de la CPCN dans l’armement : quelle marge de manœuvre pour le Conseil d’État ?
Contenu : Dans son rapport de durabilité de 2024, la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) explique que des actions et obligations cotées aux secteurs sensibles représentent 3,8% de la fortune analysée. Le Conseil d’État peut-il confirmer sur la base de ces chiffres que 27,3 millions de francs sont investis dans des entreprises d’armement ? Quelle est sa position sur ce sujet ? Et, finalement, a-t-il une marge de manœuvre qu’il envisage d’utiliser afin qu’à l’avenir la CPCN n’investisse plus dans ce domaine ?	
Souhait d’une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Pauline Schneider		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Hugo Clémence		